

**29 octobre 2018**

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, tenue à l'ancienne bibliothèque municipale en ce **29<sup>e</sup> jour du mois d'octobre**, à 18h30 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry.

**Sont présents :** Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke  
Messieurs ~~Martin Bertrand~~, Mario Bérard,  
Réjean Meilleur et ~~Elie James Azola Moankong~~

Sont également présents Me Sabrina Larivière, directrice générale et greffière, M. Philippe Côté, directeur adjoint et secrétaire-trésorier.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **18h30** et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### **2018- 2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, monsieur Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

### **2018-209 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Résolution - soumission de TELTECH Télécommunication installation de la fibre Picanoc à la nouvelle bibliothèque municipale;
5. Résolution – modification au règlement 2018-245 décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de cent quatre-vingt-dix mille cinq cent dollars (190 500,00\$);
6. Avis de motion règlement abrogeant le règlement 2018-243 - règlement décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de (166 000,00\$);
7. Dépôt projet de règlement 2018-246 abrogeant le règlement 2018-243 - règlement décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de (166 000,00\$);
8. Période de questions des citoyens (uniquement sur les points à l'ordre du jour);
9. Levée de l'assemblée.

### **2018- 210**

**3. Il est proposé** par Mme Alice Meilleur Pieschkie que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

***Adoption unanime***

**2018- 211            4-        RÉSOLUTION – SOUMISSION DE TELETECH  
TÉLÉCOMMUNICATION INSTALLATION DE LA FIBRE PICANOC À LA NOUVELLE  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE;**

**ATTENDU** que la bibliothèque municipale est maintenant située au 140 chemin des Outaouais;

**ATTENDU** que le service internet de la municipalité est fourni par la fibre Picanoc;

**ATTENDU** que le 140 chemin des Outaouais ne possède pas pour le moment les câbles nécessaires afin d'être desservi par le réseau internet Picanoc;

**ATTENDU** que le service mensuel d'internet est payé par la MRC Pontiac selon l'entente de service avec les municipalités concernant le service fibre Picanoc.

**ATTENDU** que la municipalité a reçu une soumission de TELETECH Télécommunication au montant de SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (7 450,00\$) plus les taxes afin de faire installer le service à la bibliothèque Municipale;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Réjean Meilleur et appuyé par Mme Mona Donnelly que la Municipalité accepte la soumission de TELETECH Télécommunication et autorise la directrice générale à signer tout contrat en lien avec l'installation de la fibre pour la bibliothèque Municipale située au 140 chemin des Outaouais.

***Adoption unanime***

**2018-212    5. RÉSOLUTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2018-245  
DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE CENT  
QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT DOLLARS (190 500,00\$);**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé l'approbation du règlement 2018-245 au MAMH (Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation);

**ATTENDU QU'**afin de se conformer au *Code Municipal du Québec* des modifications doivent être apportées au règlement 2018-245;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1076 du *Code Municipal du Québec* la Municipalité peut par résolution apporter les modifications suivantes;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M. Réjean Meilleur et résolu de retirer le premier attendu du règlement et de modifier l'article 2 afin d'ajouter en vertu du contrat annexe 1, joint au présent règlement.

***Adoption unanime***

**2018-213 6. AVIS DE MOTION ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-243 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE (166 000,00\$);**

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Mona Donnelly que le projet de règlement abrogeant le règlement 2018 – 243 décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (166 000,00\$) soit déposé lors de la présente assemblée.

**2018-214 7. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-243 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE (166 000,00\$);**

**ATTENDU QUE** le règlement 2018-243 a été adopté le 22 août 2018;

**ATTENDU QU'**en raison d'une anomalie au règlement la municipalité a adopté le règlement 2018-245;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Mario Bérard et appuyé par Mme Mona Donnelly que le conseil dépose le présent projet de règlement 2018-246.

**RÈGLEMENT 2018-246 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-243 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE (166 000,00\$);**

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Le règlement numéro 2018-243 est par le présent règlement abrogé à toute fin que de droits.

Article 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

***Adoption unanime***

**2018 8. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**2018-215 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ**

**Il est proposé** par M. Réjean Meilleur que la séance soit levée. **Il est 18h44.**

---

Serge Newberry, maire

Île- du Grand-Calumet

---

Me Sabrina Larivière, Directrice générale &  
greffière

Île- du-Grand-Calumet